



## Procès-verbal de la réunion n° 11 du Conseil d'Administration du 26 janvier 2012

**Présents :** Mmes, I. Delrue, D. Sonveaux, Mrs JP. Delchef (Président), M. Collard (Trésorier général), P. Flament, A. Geurten, J. Nivarlet, J. Ringlet (Vice-président), B.Scherpereel, L. Lopez (secrétaire général)

**Excusés :** D. Doyen (raisons médicales) – A. Kaison (raisons médicales)

*La réunion, qui se tient à Bruxelles, débute à 18h00.*

### 1. Préparation de l'assemblée générale du 24 mars 2012

#### 1.1 Propositions de modifications statutaires

Le conseil d'administration examine les propositions statutaires qu'il envisage de présenter à l'assemblée générale du 24 mars 2012.

##### 1.1.1 Proposition de modification des articles PC 89 et 90

Le CDA approuve les modifications proposées par le trésorier-général.

##### 1.1.2 Proposition de modification de l'article PA 63

Problématique de la cooptation. Les membres du conseil d'administration acceptent le principe de la modification statutaire qui sera rédigée par le Président.

##### 1.1.3 Proposition de modification de l'article PA 70

Proposition de modification de la dénomination du département "Egalité des Chances". Changement de l'appellation du département en "Département éthique et égalité des chances" ou "Ethique sportive et égalité des chances", qui reprendrait de nouvelles compétences, notamment, la lutte contre le racisme et l'homophobie, pour la diversité, l'intégrité et le fair-play.

##### 1.1.4 Proposition de modification de l'article PA 77

La proposition reprend l'obligation de tout nouveau secrétaire de club à participer à une séance de formation.

##### 1.1.5 Proposition de modification de l'article PC 16

L'arbitre qui ne vérifie pas les documents avant le début d'une rencontre sera sanctionné d'une amende égale au montant de l'indemnité d'arbitrage.

Autre proposition présentée : Création d'une liste unique reprenant les joueurs autorisés à jouer pour un type de compétition défini. À examiner.

Il est proposé également que les délégués aux arbitres contrôlent les documents de l'équipe adverse.

Il est décidé de reporter la décision sur ce point à plus tard.

#### **1.1.6** Proposition de modification de l'article PC 55

Il s'agit des modifications statutaires consécutives à la modification de la nouvelle période des mutations, notamment les inscriptions en championnat,

Le conseil d'administration décide de postposer la proposition statutaire envisagée afin d'appréhender préalablement les conséquences de la modification de la période de mutations.

#### **1.1.7** Proposition de modification de l'article PC 56

Insertion de la notion "filles et garçons" dans l'article. Pas de cumul d'équipes pour les clubs un matricule bis : pour les clubs qui présentent plus d'une équipe première, le nombre d'équipes de jeunes sera calculé sur base de l'équipe qui joue dans la division est la plus élevée.

### **1.2** Réflexions sur le PF 18 et PM 12

Les membres du CDA prennent connaissance de la proposition du trésorier général pour l'adaptation de ces deux articles. Ils décident d'étudier et réfléchir à la proposition émise.

### **1.3** Bilan 2011

#### **1.3.1** Situation au 31 décembre 2011

Le trésorier général remet à chaque membre du CDA la situation provisoire de chaque département. Il est demandé à chacun de vérifier les diverses imputations et de faire part le plus vite possible des inexactitudes éventuelles constatées.

#### **1.3.2** Centres de coût au 31 décembre 2011

Le trésorier général remet un tableau provisoire de la situation au 31/12/2011.

## **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 5 janvier 2012**

Le procès-verbal de la réunion du 05/01/2012 publié le 20/01/2012 est approuvé sans remarques par les membres du Conseil d'Administration.

## **3. Suivi des décisions prises lors de la réunion du 5 janvier 2012**

### **3.1. Demande de dérogation Sprimont (document S03)**

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier expédié au club.

### **3.2. Dossier Dottignies**

Le dossier a été traité par Mme Delrue et est clôturé.

### **3.3. Application de la nouvelle règle des 24/14 secondes.**

En accord avec les représentants de la VBL, le Conseil d'Administration confirme la décision prise lors de la réunion précédente à savoir: application des nouvelles règles 24 :14 secondes.

Séries nationales : 1<sup>er</sup> juillet 2012

Séries régionales : 1<sup>er</sup> juillet 2013

La règle des 24/14 secondes en séries provinciales ne sera pas appliquée.

#### **4. Exercice des compétences administratives du conseil d'administration**

##### **4.1. Dérogation Jodoigne**

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du courrier du club demandant que, pour la saison prochaine, une mixité en pupilles soit autorisée. Ils décident d'attendre les différents votes qui auront lieu lors de l'assemblée provinciale de mai 2012 avant de prendre une décision.

Le secrétaire général est chargé de communiquer la réponse provisoire.

##### **4.2. Demande PM9 Parfondry UBC Binche**

Le joueur, qui était affilié à BCC Erquelines et a été barré des listes par la suite, souhaite une désaffiliation administrative vers le club de UBC Binche.

Le joueur a été réaffilié par la voie d'une affiliation électronique à Erquelines et a été placé sur une feuille de match à son insu.

Les membres du Conseil d'Administration décident de demander au club d'Erquelines de lui fournir la preuve de l'accord signé du joueur lors de la réaffiliation. A défaut de l'accord reçu au plus tard le 10 février 2012, le joueur sera considéré comme libre de toute affiliation et pourra s'affilier où bon lui semble.

Le secrétaire général est chargé du suivi du dossier.

##### **4.3. CP Liège Saint Vith – Ninane**

Les membres du CDA prennent connaissance du courrier reçu de la Ministre de la région germanophone relative au match repris ci-dessus. Ils décident de transmettre, dans un premier temps, le dossier au Président du groupement des Parlementaires de Liège pour prise d'informations au niveau du club concerné.

Le secrétaire général est chargé d'assurer le suivi du dossier.

##### **4.4. Tournoi Wanze –demande de subsides**

Le CDA a reçu une demande de subside du club pour l'organisation du tournoi international qui se déroulera au mois de mai 2012. A l'instar de la demande de l'année dernière, le CDA reste dans l'attente de recevoir le bilan de l'année 2011, ainsi que le budget de cette année avant de prendre toute décision.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

##### **4.5. Demande de dérogation US Lambusart - Stéphanie ROZEK**

Le CDA a reçu une demande de désaffiliation administrative pour que la joueuse qui était affiliée au BC Courcelles-Gosselies puisse jouer avec le club de US Lambusart. La motivation : son travail ne lui permet plus de s'entraîner avec BCCG qui est distant de 25km de son domicile, alors que Lambusart se trouve à 5km et les entraînements se déroulent plus tard dans la soirée.

Les membres du Conseil d'Administration décident de refuser la demande eu égard au fait que la joueuse a joué en championnat pour le club de BCCG. Ils lui souhaitent néanmoins un franc succès pour ses futures prestations dans son nouveau club à partir de la saison prochaine.

#### 4.6. Règlement anti-dopage

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du règlement anti-dopage reçu de l'AISF. Le Président et le responsable du département "cellule anti dopage" examineront ce règlement pour l'insérer dans nos textes réglementaires.

#### 4.7. Instructions procédure CIDD

Le Conseil d'Administration a pris connaissance du modèle de règlement antidopage adapté aux nouvelles dispositions du décret du 20 octobre 2011 relatif à la lutte contre le dopage et à son arrêté d'exécution du 8 décembre 2011. Ce règlement **intègre le règlement de procédure** applicable devant la commission disciplinaire instituée par la CIDD. Ce document est mis à l'examen par le Président et le département concerné.

#### 4.8. Convention de délégation de compétences liant l'AWBB à la CIDD

Le Conseil d'Administration a reçu le projet de convention de délégation de compétence en matière de procédure disciplinaire liée au dopage. Conformément à la décision prise lors de la réunion du 19 octobre 2010, les membres du conseil d'administration décident de déléguer la compétence à la Commission interfédérale disciplinaire en matière de dopage.

Le président, élu au sein du conseil du conseil d'administration de la CIDD et nommé secrétaire-général de la nouvelle ASBL, est chargé de l'exécution de la décision qui sera mise à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 24 mars 2012.

#### 4.9. Projet de Convention ASEUS

Les membres du CDA ont pris connaissance du projet de convention et l'approuve, mais souhaite un complément d'information en ce qui concerne les normes de sanctions.

Le président est chargé de suivre le dossier.

#### 4.10. Adaptation de la convention arbitrage 2011-2012 VBL AWBB

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la convention proposée. Il constate qu'il est identique à l'ancienne convention à l'exception du point 5, ainsi qu'une précision en ce qui concerne les montées et descentes. Le Conseil d'Administration accepte la convention moyennant ces deux adaptations.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration restera attentif en ce qui concerne la date d'arrêt d'arbitres pour, par exemple maladie, avant ou après le début du championnat et ses conséquences sur le nombre de montants et de descendants.

#### 4.11. Stratégie pour la conclusion de sponsoring Ethias

La convention avec Ethias a pris fin le 31/12/2011. Un projet d'accord a été conclu pour la reconduction du contrat dans le cadre d'une convention globale pour le basket. Cependant, l'AWBB et la VBL obtiendront un contrat individuel. Par ailleurs Ethias souhaiterait une meilleure visibilité. Rendez-vous est pris le 3 février 2012 pour la conclusion de la convention.

Avant la conclusion de la convention, le Président demande le sentiment des membres du CDA au sujet des points suivants :

- Le summertour : Plus d'intérêt pour Ethias. Le CDA décide de ne plus organiser le Summertour;
- Mise sur les sites provinciaux du logo Ethias, ainsi qu'un lien vers leur site;
- Augmentation du trafic sur le futur site assurément basket
- Organisation de concours;
- Places VIP pour les finales de coupes AWBB
- Réorganisation de notre site (bandes passantes lors de l'ouverture ,...)

Après un tour de table, les membres s'accordent sur la recherche de nouvelles modalités de ROI (Return on investments) souhaité par Ethias

## **5. Exercice des compétences judiciaires du conseil d'administration**

### **5.1 Recours en grâce Vanschamelhout**

Les membres du CDA sont saisis d'une demande de recours en grâce de l'intéressé. Ils estiment la demande prématurée.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

### **5.2 Nomination J Buffe**

Suite à la demande du Procureur régional, les membres du CDA approuvent, à l'unanimité, la désignation de Monsieur Jacques BUFFE (CJP HAI) membre Ad Hoc afin de siéger au Conseil Judiciaire Régional du 23.01.2012.

### **5.3 Nomination Hérion Noelle CPJ Namur**

Les membres du CDA prennent connaissance de la demande, de l'avis favorable de la commission ad hoc et de l'avis favorable rendu par le groupe des parlementaires de Namur en ce qui concerne la candidature de Madame Noëlle HERION au Conseil Judiciaire de la province de Namur. Ils marquent leur accord pour que la candidate intègre le CJP de Namur et lui adressent leurs plus vives félicitations.

### **5.4 Evocation Patrick Jossens**

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance d'un dossier concernant l'intéressé.

*Attendu que le joueur Jossens Patrick a été suspendu pour une période de 6 mois du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mai 2012 et du 1<sup>er</sup> août au 15 septembre 2012 par le conseil judiciaire provincial de Liège ;*

*Attendu que la décision a été prise par défaut, le joueur Jossens Patrick n'ayant pas comparu ;*

*Attendu que la non-comparution est due au fait que le joueur n'a pas reçu la convocation à comparaître ;*

*Attendu que ladite convocation transmise par mail au secrétaire ad interim n'a pas fait l'objet d'un accusé de réception tel que prescrit par l'article PJ47 ;*

*Attendu que l'absence de l'accusé de réception ne permet pas d'avoir la confirmation que ledit joueur ait eu connaissance de la convocation ;*

*Attendu qu'en outre la convocation à comparaître, adressée au secrétaire du club, ne reprend pas l'identité du joueur ;*

*Attendu que ladite convocation contient des erreurs tant au niveau de la date de comparution qu'au niveau des références du dossier ;*

*Attendu que les éléments qui précèdent ne permettent pas au conseil d'administration d'avoir la garantie que les droits de la défense aient été respectés ;*

*Par conséquent, le conseil d'administration décide à l'unanimité*

- *d'annuler la décision du conseil judiciaire provincial de Liège du 19 décembre 2012 dans le dossier Lg0062 1112 ;*
- *de renvoyer le dossier au conseil judiciaire provincial de Liège pour décision ;*

- *d'autoriser le joueur Jossens à disputer toutes les rencontres officielles dans son club dans l'attente de sa comparution devant l'instance judiciaire.*

#### 5.5. Dossier CJP Namur Radiation Strizzolo

Il s'agit d'une proposition de radiation par le CJP de Namur de la personne mentionnée. Les membres du Conseil d'Administration décident de suivre la décision du CJP de Namur de radier le membre de l'Association.

Le Secrétaire général est chargé d'exécuter la décision.

#### 5.6. Dossier réclamation J.S. Keumiée c/CP Namur

Le Conseil d'Administration est saisi d'un courrier émanant du club demandant au CP Namur de revoir la décision de ne plus mettre d'arbitres lors des matchs de championnat, compte tenu des faits qui ont entraîné la radiation du coach (voir dossier 5.6)

Les membres du conseil d'administration décident de charger le président de prendre contact avec le CP Namur

#### 5.7. Evocation Great Garlic (2669)

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance d'un dossier concernant la rencontre opposant le club Great Garlic et le BCU Ganshoren.

*Attendu que Le CJP BBW a infligé le score de forfait aux deux équipes (0 – 0) pour la rencontre n° 1303041 Great Garlic (2669) – BCU Ganshoren (2518),*

*Attendu que la décision a été prise par défaut, le club de Great Garlic n'ayant pas été entendu ;*

*Attendu que la non-comparution du club est due au fait que la convocation n'est pas parvenue au nouveau secrétaire du club ;*

*Attendu que le club de Great Garlic peut légitimement prétendre que les droits de la défense n'ont pas été respectés ;*

*Le conseil d'administration décide, à l'unanimité :*

- *d'annuler la décision du conseil judiciaire provincial de BBW du 15 novembre 2011 dans le dossier BBW0015 1112 ;*
- *de renvoyer le dossier au conseil judiciaire provincial de BBW pour un débat contradictoire et pour prise de décision.*

## **6. Secrétariat général**

### 6.1. Formation AOF XDM Archivage

Le secrétaire général informe les membres de la tenue d'une séance de formation qui se tiendra le 1<sup>er</sup> février 2012 à Jambes.

## **7. Départements**

### 7.1. Département Détection & Sélection

#### 7.1.1. Problématique de l'organisation de la JRJ du 11 mars 2012

Le département a reçu un courrier du CP BBW l'informant qu'il ne souhaite plus organiser le prochain JRJ de mars 2012. Le département prendra les dispositions nécessaires pour l'organisation à Jumet.

## 7.2. Département Egalité des chances

### 7.2.1. Rapport de la réunion du 11 janvier 2012

D. Sonveaux explique le projet "Basket au féminin" qui se tiendra à Liège-Guillemins le 8 mars prochain.

Le conseil d'administration approuve les modalités de promotion du basket féminin envisagées.

## 7.3. Département Promotion

### 7.3.1. La promotion en question

J. Ringlet demande de redéfinir les missions du département et se pose la question de l'existence de son département en fonction de la suppression du Summer tour et autres activités.

Inventaire complet du hall de stockage de Liège à réaliser.

## **8. Calendrier des activités**

30 janvier 2011 assemblée provinciale au Luxembourg

4 février 2011 : ½ finales Coupe AWBB

5 février 2011 : ½ finales Coupe AWBB

*La réunion se termine à 22 heures 20*

Pour le Conseil d'Administration,

Jean-Pierre **DELCHF**  
Président

Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général